



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 novembre 2008
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'Opération des Nations Unies à Chypre décrit l'évolution de la situation à Chypre entre le 24 mai et le 23 novembre 2008 et rend compte des activités menées par la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (ci-après dénommée la « Force ») en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures de Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1818 (2008). Le rapport porte aussi sur les activités de mon Conseiller spécial sur Chypre dans le contexte de ma mission de bons offices.

2. Au 31 octobre 2008, l'effectif de la composante militaire était de 858 soldats, tous grades confondus, et la composante de police comptait 69 personnes (voir annexe).

II. Mission de bons offices et autres faits nouveaux

3. Au moment où je rédigeais mon précédent rapport (S/2008/353), le dirigeant chypriote grec, Demetris Christofias, et le dirigeant chypriote turc, Mehmet Ali Talat, venaient d'entamer un processus visant à parvenir à un règlement global du problème de Chypre. L'accord du 21 mars, qui ouvrait ce nouveau processus, envisageait une phase préparatoire durant laquelle six groupes de travail examineraient les questions fondamentales concernant un futur plan de règlement, et sept comités techniques recherchaient des solutions immédiates aux problèmes quotidiens que pose la division de l'île. Depuis lors, un certain nombre de faits nouveaux importants se sont produits.

4. Le 13 juin, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1818 (2008) dans laquelle il décidait de proroger le mandat de la Force et exhortait les parties à donner suite à l'élan acquis. Il demandait également aux deux parties d'engager, rapidement et sans heurt, des négociations véritables, conformément à l'accord du 21 mars et à la déclaration conjointe du 23 mai (voir S/2008/353, annexes II et III). Le Conseil se félicitait également de mon intention de nommer un conseiller spécial en temps opportun.

5. À la mi-juin, j'ai dépêché à Chypre, pour la deuxième fois cette année, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, afin de réaffirmer



mon soutien vigoureux à un processus de négociation renouvelé, d'évaluer la situation sur le terrain et de définir le meilleur moyen par lequel l'Organisation des Nations Unies pourrait aider les parties à aller de l'avant. Au cours de sa visite, M. Pascoe a rencontré MM. Christofias et Talat, qui ont confirmé leur volonté de parvenir à un règlement global dans le cadre de ma mission de bons offices et de se concerter pleinement et de bonne foi avec leurs homologues pour atteindre cet objectif.

6. Lors de leur réunion le 1^{er} juillet, les dirigeants ont publié une déclaration conjointe, dans laquelle ils disaient avoir examiné les questions concernant la souveraineté et la citoyenneté uniques. Ils sont également convenus d'examiner en détail les aspects concrets du problème durant les négociations proprement dites. Ils ont également entrepris un premier examen des activités des groupes de travail et des comités techniques.

7. Le 25 juillet, les dirigeants ont procédé à l'examen final des progrès accomplis par les groupes de travail et les comités techniques, qui avaient tenu 270 séances et annoncé que les négociations à part entière, dans le cadre de mes bons offices, seraient officiellement lancées le 3 septembre. Ces négociations auraient pour but de trouver une solution mutuellement acceptable au problème de Chypre qui permette de sauvegarder les droits et les intérêts fondamentaux et légitimes de tous les Chypriotes. Toute solution concertée ferait l'objet de référendums séparés et simultanés.

8. Par la même occasion, les dirigeants ont demandé à leurs représentants respectifs, George Iacovou (Chypriote grec) et Ozdil Nami (Chypriote turc), d'examiner la question des points de passage – en particulier celui de Limnitis/Yeşilirmak – et ont aussi annoncé 15 mesures de confiance émanant des comités techniques qui concernaient le patrimoine culturel, la gestion des crises, la prévention du crime et, plus particulièrement, l'environnement, en vue d'améliorer la vie quotidienne de tous les habitants de l'île. Ces mesures faisaient suite à un ensemble de six premières mesures annoncées, le 20 juin, par les représentants des dirigeants qui avaient trait au patrimoine culturel, à l'environnement, à la santé et à la sécurité routière.

9. Le 10 juillet, dans une lettre adressée au Président du Conseil (S/2008/456), j'ai annoncé mon intention de nommer Alexandre Downer mon Conseiller spécial sur Chypre à compter du 14 juillet 2008. Dans une réponse datée du 14 juillet (S/2008/457), le Président du Conseil m'a informé que le Conseil de sécurité avait pris note de ma décision. Dans leur déclaration conjointe du 25 juillet 2008, MM. Christofias et Talat se sont publiquement félicités de la nomination de mon Conseiller spécial. Celui-ci a pour mandat d'aider les parties à mener des négociations à part entière en vue de parvenir à un règlement global.

10. À la mi-juillet, en marge du Sommet de Paris pour la Méditerranée (et de la célébration du soixantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies), je me suis entretenu avec le Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan, et avec Demetris Christofias. Deux jours plus tard, je rencontrais M. Talat à Berlin. Le Premier Ministre Erdoğan a souligné que la Turquie était en faveur des pourparlers directs et les deux dirigeants chypriotes m'ont assuré qu'ils avaient la ferme intention de parvenir à un règlement global. Pour ma part, je les ai félicités des mesures décisives qu'ils avaient prises depuis le 21 mars. À la fin de juillet, je me suis aussi entretenu à New York avec le Ministre turc des affaires étrangères,

Ali Babacan, qui a réaffirmé à son tour l'appui de la Turquie aux négociations entre les deux dirigeants.

11. Depuis sa nomination, mon Conseiller spécial s'est rendu dans l'île à quatre reprises, afin de faciliter les entretiens entre les dirigeants et leurs représentants et fonctionnaires respectifs. Le 3 septembre, comme il avait été précédemment convenu, les dirigeants ont officiellement lancé les négociations proprement dites. Je me suis vivement félicité de cet événement et ai salué le sérieux de leur intention, leur sens du compromis et leur engagement. Mon Conseiller spécial a assisté au début officiel des négociations le 3 septembre, et la première réunion de fond entre les dirigeants a eu lieu le 11 septembre, au cours de laquelle les discussions ont commencé au sujet de la gouvernance et du partage du pouvoir. Avant le commencement des réunions de fond, j'avais téléphoné au Premier Ministre turc, Recep Tayyip Erdoğan, et au Premier Ministre grec, Constantin Karamanlis, pour les engager à appuyer le processus. J'ai également appelé MM. Christofias et Talat pour réaffirmer mon soutien.

12. Depuis lors, les dirigeants se sont rencontrés à neuf reprises, sous les auspices des Nations Unies, en présence du Conseiller spécial Downer ou du Conseiller spécial adjoint, Tayé-Brook Zerihoun. Durant la première phase des négociations, les travaux ont été axés sur les questions essentielles de gouvernance et de partage du pouvoir. Dans ce contexte, les dirigeants ont été secondés par leurs représentants, qui se sont réunis séparément.

13. Au début de septembre, mon Conseiller spécial s'est rendu à Athènes, où il a rencontré le Premier Ministre Constantin Karamanlis et la Ministre des affaires étrangères Dora Bakoyannis; il s'est également rendu à Ankara où il a rencontré le Président de la Turquie, Abdullah Gül, le Premier Ministre, Recep Tayyip Erdoğan, et le Ministre des affaires étrangères, Ali Babacan. Au début d'octobre, il s'est rendu à Washington pour s'entretenir avec des fonctionnaires du Département d'État américain et à Londres où il a rencontré le Ministre britannique des affaires européennes, ainsi que des responsables du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth et du Cabinet du Premier Ministre. Il s'est rendu également à Bruxelles où il a rencontré le Commissaire européen à l'élargissement, Olli Rehn, et d'autres fonctionnaires de l'Union européenne. En novembre, il est allé à Paris pour rencontrer des fonctionnaires du Cabinet du Président et du Ministère des affaires étrangères. Tous ces interlocuteurs lui ont exprimé leur soutien à une solution mutuellement acceptable. Le Conseiller spécial Downer envisage de se rendre prochainement à Beijing et à Moscou.

14. À la fin de septembre, en marge du débat de l'Assemblée générale, je me suis entretenu séparément avec le Président de la République turque, et la Ministre grecque des affaires étrangères. Ces deux personnalités ont réaffirmé que la Turquie et la Grèce appuyaient le processus de négociation. J'ai insisté auprès d'eux sur l'importance qu'il y avait à créer à Chypre un climat harmonieux et constructif qui soit propice au renforcement de la confiance. Le 22 septembre, j'ai de nouveau rencontré M. Christofias à New York.

15. Afin de seconder de manière cohérente et efficace les efforts des parties tout au long du processus, l'Organisation des Nations Unies a adopté et continuera d'appliquer une démarche intégrée permettant de maximiser les synergies entre ma mission de bons offices et la Force. Mon Représentant spécial et Chef de mission de la Force, M. Zerihoun, est aussi mon Conseiller spécial adjoint chargé des questions

relatives aux bons offices. Il continuera de définir et de canaliser l'appui – sur le plan des questions de fond et de l'administration – que la Force et l'équipe de pays des Nations Unies destinent à la mission de bons offices.

16. Les composantes fondamentales de la Force – affaires civiles, affaires militaires et police civile – appuieront la mission de bons offices grâce à leurs compétences et connaissances institutionnelles, notamment en aidant les parties à concevoir et appliquer des mesures de confiance. Elles assureront aussi un soutien sur le plan de l'administration et de l'infrastructure. Mon Représentant spécial coordonnera les éléments de l'équipe de pays des Nations Unies, y compris le Comité des personnes disparues à Chypre, dans le cadre d'un effort commun visant à contribuer à créer un environnement favorable pour les pourparlers.

III. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

17. Au cours de la période considérée, la situation dans la zone tampon est restée stable. Les opérations militaires de la Force ont été essentiellement axées sur le maintien de la stabilité dans la zone tampon et la mise en œuvre de mesures militaires de confiance. Depuis l'ouverture du point de passage de la rue Ledra, les deux parties en présence ont fait preuve d'une coopération satisfaisante avec la Force au sujet des questions relatives à ce passage. La Force n'assure plus une présence militaire visible à cet endroit et les mouvements de part et d'autre se sont poursuivis sans incident.

18. Le nombre total de violations militaires et autres incidents durant la période à l'examen a été de 352, soit un peu moins que durant la période précédente. Les violations les plus courantes ont été mineures et ont eu peu d'effet sur la situation le long des lignes de cessez-le-feu. Elles ont principalement consisté à consolider sans autorisation des positions militaires, à effectuer des incursions dans la zone tampon, à placer des effectifs en surnombre dans les postes d'observation et à photographier les positions des forces en présence. Ces violations mineures ont pris fin lorsque des représentations ont été faites à la chaîne de commandement des forces en présence.

19. Comme je l'ai signalé dans mon précédent rapport (S/2008/353), les forces en présence ont recouru à plusieurs reprises à des mesures tactiques de faible niveau afin de chercher à provoquer ou à intimider la partie opposée. De tels actes se produisent plus communément lorsque les positions des forces en présence sont proches les unes des autres, comme dans le centre de Nicosie.

20. Les forces en présence ont procédé à des activités d'entraînement de faible niveau dans les postes d'observation et à proximité de la zone tampon, mais se sont abstenues d'effectuer des manœuvres ou des exercices importants. Ces activités consistaient à instruire les nouvelles recrues et à les familiariser avec le terrain et ont conduit à la présence d'un effectif en surnombre dans les postes d'observation. La Garde nationale a annulé son exercice NIKIFOROS et les forces turques ont annulé en contrepartie l'exercice TOROS. Il s'agit là de gestes de bonne volonté et de mesures de confiance qui vont de pair avec le processus politique actuel, et il faut

espérer qu'une telle modération se manifesterait aussi dans les autres activités militaires. Il faut signaler un incident sérieux survenu le 17 novembre 2008 lors d'un entraînement. Durant un exercice effectué avec un mortier de 81 mm, les forces turques/forces de sécurité chypriotes turques ont accidentellement tiré un obus non explosif qui a traversé la zone tampon et est tombé dans une zone résidentielle de Nicosie. Aucune victime n'a été signalée. M. Talat a adressé ses excuses à M. Christofias et l'incident a été clos.

21. Les forces turques continuent d'imposer des restrictions à la liberté de mouvement de la Force des Nations Unies, notamment en lui interdisant l'accès à certaines voies de communication dans la péninsule de Karpas et en lui imposant des contrôles rigoureux pour accéder au secteur fermé de Varosha et y conduire des opérations, comme je l'ai indiqué dans mon précédent rapport. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable du maintien du statu quo à Varosha. À trois reprises, la Police chypriote turque a empêché des membres civils de la Force d'exercer leurs fonctions. En particulier, un groupe de génie de la Force a été détenu pendant environ une heure et n'a pas été autorisé à se servir du téléphone. Les travaux que ce groupe devait effectuer avaient été annoncés à l'avance à la Police chypriote turque. La partie chypriote turque a imposé des contrôles dans les points de passage civils de la zone tampon afin de restreindre le passage des personnels de l'ONU, en tenue civile ou en dehors de leur service, circulant dans des véhicules aux couleurs de l'Organisation. La Force examinera cette question avec les forces turques/forces de sécurité chypriotes turques.

22. Les postes établis par les deux forces dans la région de Dherinia demeurent en place, en violation du statu quo dans cette région, comme je l'ai mentionné dans mon dernier rapport (S/2008/353) et dans mes rapports précédents (S/2006/931 et S/2007/328). Les forces turques tiennent le poste de contrôle de la poche de Laroujina, comme je l'ai également dit dans mes rapports antérieurs, en violation de l'accord local permanent dont j'ai fait état dans mon rapport le plus récent. Les forces turques ont déployé des effectifs en surnombre dans le poste de liaison de Strovilia et ont continué de violer le statu quo militaire dans la région.

B. Déminage de la zone tampon

23. Le déminage de 26 zones tenues par les forces turques a repris l'an dernier après la conclusion d'un accord officiel sur les directives concernant le déminage. À la fin de décembre 2008, 17 champs de mines auront été décontaminés, ce qui en laissera 9 à dépolluer. De plus, les négociations se poursuivent afin d'obtenir l'accord des forces turques en vue du déminage de plusieurs autres zones où l'on ignore qui a posé les engins. Les activités porteront aussi sur le dernier champ de mines attribué aux forces turques qui se trouve dans la région de Dherinia au sud de Varosha. De même, la Garde nationale n'a pas encore donné son accord pour dépolluer trois champs de mines dans la région de Laroujina.

24. Le Centre de lutte antimines a été créé dans le cadre du programme du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) « Partenariat pour l'avenir » et est financé actuellement par l'Union européenne mais seulement jusqu'en décembre 2008. Un montant supplémentaire de 5 millions d'euros sera nécessaire pour que le programme atteigne son objectif qui est de dépolluer d'ici à la fin de décembre 2010 tous les champs de mines connus dans la zone tampon.

C. Rétablissement des conditions normales et activités humanitaires

25. Les deux parties chypriotes continuent de chercher, avec l'aide de la Force, à résoudre les problèmes quotidiens qui affectent la vie de la population. Les deux communautés continuent à dépendre de la Force pour leurs activités de part et d'autre de la ligne de séparation, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'évacuation des malades et le transfert des corps de personnes décédées, ainsi que les manifestations commémoratives, religieuses et socioculturelles. La Mission continue également de faciliter la normalisation des conditions dans la zone tampon et l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux deux communautés.

26. Durant la période considérée, la Force a enregistré 1 477 231 passages à travers la zone tampon, dont 461 433 au point de la rue Ledra. Des marchandises d'une valeur d'environ 570 000 euros ont traversé du nord au sud, tandis que celles qui ont fait le chemin inverse ont été évaluées à 5,3 millions d'euros. Les deux municipalités de Nicosie ont établi un projet commun au titre du plan directeur de la ville visant à rénover les bâtiments de la rue Ledra, dans le cadre du programme du PNUD « Partenariat pour l'avenir » financé par l'Union européenne, avec l'appui de la Force.

27. Depuis mon rapport précédent, la Force, en coopération avec des partenaires internationaux et locaux, a aidé à organiser 56 manifestations bicommunautaires auxquelles ont participé 5 294 personnes des deux communautés qui se sont rassemblées pour promouvoir la réunification de l'île et appuyer les négociations en cours entre les dirigeants des deux parties. Ces manifestations se sont déroulées dans la zone tampon, à l'hôtel Ledra Palace, que les deux parties continuent de considérer comme un endroit neutre. Ces questions d'intérêt commun, notamment le renforcement de la confiance entre les communautés, continuent d'être le thème principal de ces réunions. La multiplication des participants aux activités intercommunautaires illustre l'importance que les Chypriotes des deux zones attachent à la reprise du processus politique. Le PNUD, dans le cadre de son programme d'action pour la coopération et la confiance, a continué de coopérer avec la Force dans ce domaine. Il a contribué à encourager un climat de dialogue constructif entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs et à appuyer le rôle de la société civile pour ce qui est de promouvoir une culture de réconciliation dans l'ensemble de l'île au moyen de manifestations et d'activités bicommunautaires et de réseaux et partenariats intercommunautaires à l'échelle de l'île tout entière.

28. Les dirigeants des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont continué de se réunir régulièrement chaque mois au Ledra Palace sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. Le sous-comité issu de cette activité s'est réuni à trois reprises pour examiner les mesures de confiance et est convenu d'organiser des visites conjointes d'écoles et d'hôpitaux des deux parties de l'île. Le 14 septembre, les organisations de jeunesse des partis politiques chypriotes grecs et chypriotes turcs ont organisé une manifestation pour célébrer la Journée internationale de la paix.

29. La Force a continué d'acheminer l'aide humanitaire destinée aux Chypriotes grecs et aux Maronites vivant dans le nord de l'île. Durant la période considérée, elle a organisé 62 convois et des visites humanitaires au bénéfice de 372 Chypriotes grecs et 136 Maronites résidant dans le nord. Comme je l'ai dit dans mon rapport

précédent, les 54 demandes émanant de familles de déplacés et de réfugiés chypriotes grecs et maronites souhaitant retourner dans le nord et s'y établir définitivement demeurent en suspens car les deux parties n'ont pas réussi à s'entendre sur des critères d'admissibilité aux retours permanents. La Force a continué de faciliter, grâce à des contacts avec les autorités du nord, l'envoi de manuels scolaires et l'affectation d'enseignants dans les écoles élémentaires et secondaires chypriotes grecques à Rizokarpaso, dans la péninsule de Karpas. À ce jour, sur les 14 enseignants et autres personnels nommés pour l'année scolaire en cours, six ont été autorisés à enseigner dans les écoles tandis que huit ont essuyé un refus.

30. La Force a également continué d'aider les Chypriotes turcs vivant dans le sud à obtenir papiers d'identité, logements, services sociaux, soins médicaux, emplois et autorisations de scolarisation. À l'issue d'un examen de ces activités de facilitation, la Force a entamé des discussions avec les autorités locales compétentes et les représentants communautaires intéressés en vue d'améliorer encore l'action humanitaire et les services sociaux destinés aux Chypriotes turcs vivant dans le sud.

31. L'école primaire de langue turque qui devait ouvrir à Limassol ne fonctionne toujours pas. Cette question n'a pas évolué depuis que la Cour suprême de la République de Chypre a rejeté l'action intentée par le Syndicat des enseignants chypriotes turcs, comme je l'ai mentionné dans mon rapport précédent (S/2008/353, par. 28).

32. Des membres des deux communautés continuent de chercher à utiliser des terrains situés dans la zone tampon pour diverses activités civiles telles que la chasse, l'agriculture, la construction de grands immeubles à usage résidentiel et commercial et l'exploitation minière. L'une des principales difficultés de la Mission est justement de faciliter ces activités tout en maintenant la stabilité. Malgré les modalités de coordination dont sont convenues les autorités compétentes à l'égard des constructions illicites dans la zone tampon, les manquements persistants aux règlements de la Force régissant les activités civiles dans la zone continuent d'empêcher la Mission d'accomplir sa tâche.

33. Durant la période considérée, la Force a autorisé six projets dans la zone tampon en dehors des zones réservées à l'usage civil. Ces projets concernent l'infrastructure des télécommunications, les réseaux d'égout et la construction de logements et de routes. On note qu'une société minière privée du sud a bloqué par un monticule de terre une partie de l'itinéraire de patrouille de la Force, à l'extérieur de la zone tampon dans la région de Skouriotissa, dans le secteur I. Cette action répondait à la décision de la Mission de ne pas approuver une demande d'extraction de minerai de fer dans une mine située dans un endroit sensible de la zone tampon. La Force a dégagé l'obstacle et la question a été portée à l'attention des autorités.

34. Les questions de préservation, de protection et de restauration des biens culturels meubles et immeubles de l'île sont examinées dans le cadre des négociations en cours sur un règlement global du problème de Chypre. Plusieurs projets de restauration sont en cours d'exécution au titre du programme du PNUD « Partenariat pour l'avenir » à Famagusta, à Kyrenia et dans la vieille ville de Nicosie. Les deux parties continuent à demander à la Force de faciliter l'accès aux sites et icônes d'importance religieuse et culturelle dans l'ensemble de l'île. Durant la période considérée, la Force a facilité la tenue de huit manifestations religieuses et commémoratives qui se sont déroulées sans incident.

35. Le 8 août, environ 1 200 Chypriotes turcs ont emprunté le point de passage de Limnitis/ Yeşilirmak afin de participer à une manifestation commémorative annuelle dans la région de Kokkina/Erenköy; toutefois, la partie chypriote turque a interdit aux membres de la communauté chypriote grecque de Kato Pyrgos d'emprunter le même passage pour assister aux prières annuelles dans l'église Ayios Mamas durant la première semaine de septembre.

36. La Force a continué d'assurer la liaison avec les deux parties au sujet du maintien de l'ordre et des questions relatives aux passages pour des raisons humanitaires. Durant la période considérée, elle a facilité 24 évacuations médicales et le transfert dans la partie nord des corps de quatre Chypriotes grecs pour qu'ils soient enterrés dans leur village. À la suite de l'évasion de deux prisonniers de l'établissement de Nicosie en octobre 2007, plusieurs réunions ont eu lieu avec les autorités pénitentiaires afin de mettre au point un protocole en la matière. Ce protocole a été récemment achevé.

37. La Force continue d'entretenir avec les polices des deux parties des relations de coopération constructives. Des réunions de niveau élevé se tiennent régulièrement afin de veiller à ce que les informations relatives à la criminalité soient exploitées sans problème.

38. En août, quatre actes de vandalisme ont été commis dans le village mixte de Pyla. Ces incidents ont gravement préoccupé les villageois et la communauté chypriote turque du nord. Le dirigeant chypriote turc s'est rendu à Pyla et a tenu des consultations avec les mukthars chypriotes grecs et chypriotes turcs, qui ont organisé par la suite une conférence de presse conjointe pour éviter que le village bicommunautaire ne projette une image négative. La Mission continue de travailler avec les deux communautés à Pyla afin d'assurer le maintien de bonnes relations entre elles et de renforcer la confiance. À cet effet, la Force joue un rôle important de médiation, notamment en surveillant les dispositions de longue date prises par les deux communautés.

IV. Comité des personnes disparues à Chypre

39. Durant la période à l'examen, le Comité a poursuivi son projet bicommunautaire d'exhumation, d'identification et de rapatriement des corps des personnes disparues. En novembre, les corps de 455 personnes avaient été exhumés de part et d'autre de la zone tampon par les équipes médico-légales bicommunautaires du Comité. Les restes de plus de 292 personnes disparues avaient été examinés au laboratoire bicommunautaire d'anthropologie médico-légale du Comité dans la zone protégée de l'ONU à Nicosie. Les restes de 105 personnes ont été remis aux familles, après une analyse de l'ADN effectuée par une équipe scientifique bicommunautaire à l'Institut chypriote de neurologie et de génétique.

40. En octobre, à l'issue d'une période de formation de plus de deux ans, la responsabilité opérationnelle du laboratoire d'anthropologie médico-légale du Comité a été entièrement transférée à une équipe de police scientifique bicommunautaire. Ce transfert était le couronnement du projet du Comité concernant le renforcement des capacités et la prise en charge locale. L'équipe argentine d'anthropologie médico-légale, qui avait formé les scientifiques chypriotes, a continué de participer au projet dans le domaine du contrôle de la

qualité. Le financement de ces activités est assuré par l'Union européenne et par des donateurs bilatéraux par l'entremise du PNUD.

41. Le Comité a continué de bénéficier d'un large soutien politique et public durant la période à l'examen. Toutefois, j'engage toutes les parties en cause à faire tout leur possible pour accélérer le processus d'exhumation.

V. Aspects administratifs et financiers

42. Dans sa résolution 62/255, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 54,9 millions de dollars (chiffre net : 52,5 millions de dollars) pour le fonctionnement de la Force durant la période allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009. À cet égard, je suis reconnaissant au Gouvernement chypriote d'avoir versé une contribution volontaire d'un montant correspondant au tiers du coût net de la Mission, soit 17,5 millions de dollars, et au Gouvernement grec de sa contribution volontaire de 6,5 millions de dollars. J'invite les autres pays et les organisations à faire de même, de manière à réduire la part du coût de la Force financée à l'aide de contributions mises en recouvrement.

43. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, le coût du maintien de la Force serait limité au montant approuvé par l'Assemblée générale.

44. Au 31 août 2008, le montant total des contributions non acquittées au compte spécial de la Force, pour la période allant du 16 juin 1993 au 15 décembre 2008, s'élevait à 26,6 millions de dollars. À la même date, les arriérés de contributions pour toutes les opérations du maintien de la paix s'élevaient au total à 3 873 700 000 dollars.

45. En raison du retard dans le versement des contributions mises en recouvrement, les remboursements au titre des contingents et du matériel leur appartenant n'ont été versés que pour la période allant jusqu'au 31 mai 2007 et jusqu'au 31 mars 2006, respectivement.

VI. Observations

46. Durant la période à l'examen, la situation dans la zone tampon est restée calme et stable. Les forces en présence ont généralement coopéré avec la Force des Nations Unies et seuls des incidents mineurs ont été enregistrés. Je félicite les deux parties d'avoir décidé d'annuler leurs grands exercices militaires annuels, décision qui va de pair avec l'amélioration du climat politique dans l'île. Le commandant de la Force collaborera avec les chefs militaires des deux parties afin d'appliquer cette démarche constructive aux autres activités militaires. Dans ce contexte, j'espère que les forces turques lèveront leurs restrictions injustifiées à la liberté de mouvement de la Force.

47. Des progrès réguliers ont été accomplis dans le domaine de la dépollution des champs de mines situés dans la zone tampon. J'en prends note avec satisfaction, mais je tiens à demander aux deux forces militaires de s'entendre pour dégager le petit nombre de champs de mines restants. J'espère qu'avec la poursuite de l'aide de l'Union européenne et la coopération des deux parties, le processus de déminage se

poursuivra sans interruption. J'estime qu'il s'agit là d'un exemple important de mesures de confiance, et j'encourage les dirigeants politiques et militaires des deux parties à poursuivre dans cette voie.

48. Je suis encouragé par le fait que les activités humanitaires du Comité des personnes disparues se poursuivent sans obstacle. Cette situation a été rendue possible grâce à la poursuite de l'appui politique et public, dont jouissent ces activités à Chypre et à l'étranger. Je suis particulièrement heureux de constater qu'une équipe bicommunautaire de police scientifique chypriote a entièrement pris en main le fonctionnement du laboratoire d'anthropologie médico-légale du Comité.

49. Au cours des six derniers mois, les efforts visant à régler le problème de Chypre sont entrés dans une nouvelle phase. La décision prise le 3 septembre 2008 par MM. Christofias et Talat de reprendre les négociations officielles en vue de parvenir à un règlement global, sur la base d'une fédération bizonale et bicommunautaire et de l'égalité politique, a été encourageante. Elle traduit une détermination, une vision et un engagement politiques que partagent à l'évidence les deux dirigeants. Grâce aux réunions officielles tenues depuis le début du processus, – bien qu'il n'y en ait eu que quatre – et aux deux déclarations conjointes importantes du 23 mai et du 1^{er} juillet, les deux dirigeants ont réussi à élaborer de concert le cadre et la vision nécessaires pour mener à bien le processus de paix. Je les félicite de leur sens de la responsabilité politique, qui a permis au processus d'atteindre le point actuel, et les encourage à aller de l'avant.

50. Cette vision commune a présidé aux négociations qui sont actuellement axées sur les modalités du partage du pouvoir dans un pays réunifié. J'estime que, dans l'ensemble, les négociations avancent bien et que les deux parties présentent leurs positions respectives et collaborent de manière constructive et ouverte. Il n'est pas surprenant que les parties soient d'accord à bien des égards étant donné que les paramètres généraux de la solution sont connus et ont été élaborés par elles. Elles ne partent pas de zéro et ont l'avantage de pouvoir déjà disposer d'un acquis considérable.

51. Néanmoins, les questions à résoudre sont difficiles et des divergences apparaîtront à n'en pas douter tout au long du chemin. Bien des problèmes se chevauchent et doivent être considérés non pas isolément, mais bien plutôt comme des domaines de compromis éventuel. La nature du processus exige donc une démarche empreinte de diligence et de patience. Je suis convaincu que les dirigeants continueront à se réunir régulièrement et auront à cœur de mener le processus jusqu'à son achèvement.

52. Une autre cause d'optimisme est le fait que les dirigeants entretiennent d'excellents rapports personnels. Ils sont sensibles à leurs besoins et contraintes politiques mutuels et c'est là un atout irremplaçable pour qu'ils puissent progresser de concert avec confiance et détermination. Ils se sont investis ensemble dans le processus et en assument toute la responsabilité. Il leur faut maintenant poursuivre l'élan acquis en tant que partenaires, et non pas comme adversaires, ce qui n'est pas une tâche facile.

53. Compte tenu du fait qu'un accord ultérieur fera l'objet de référendums simultanés, il est essentiel que les parties ne négligent pas les aspects politiques du processus. Il leur faudra s'employer activement à expliquer à leurs communautés respectives que le compromis constitue une nécessité absolue si l'on veut parvenir à

une solution, et à bien mettre à l'avant les avantages qui en découleront dans tous les domaines, économique, politique, sécuritaire ou autre. Les récriminations mutuelles et l'intervention des médias iront à l'encontre de ces objectifs.

54. Cette stratégie doit faire appel à la participation en toute connaissance de cause de la société civile, qui est essentielle pour renforcer la confiance et est souhaitable en soi. Le rôle actif de la société civile peut contribuer à aider les Chypriotes à comprendre ce qu'ils devront décider en se rendant aux urnes, de manière que tout règlement futur soit viable et durable. Je lance un nouvel appel aux parties pour qu'elles trouvent le meilleur moyen de faciliter la participation active de la société civile chypriote au débat sur l'avenir du pays.

55. Les mesures concrètes approuvées par les comités techniques ont une ampleur qu'il convient de saluer et leur mise en œuvre permettra non seulement d'améliorer la vie quotidienne de nombreux Chypriotes, mais aussi d'encourager et de faciliter une plus grande interaction entre eux. Je voudrais par conséquent encourager les parties à appliquer dès que possible ces mesures dont les deux parties ont reconnu l'importance pour cimenter l'appui du public au processus. Dans le même ordre d'idées, des mesures de confiance d'ordre militaire et autre, telles que l'ouverture de points de passage, notamment à Limnitis/Yeşilirmak, contribueraient grandement à améliorer le climat de l'île.

56. Je demeure convaincu que la création de liens et de contacts économiques, sociaux, culturels, sportifs et autres exercera un effet positif sur les efforts en cours. Comme je l'ai déjà dit, ces contacts doivent servir à renforcer la confiance entre les communautés et à atténuer le sentiment d'isolement qu'ont les Chypriotes turcs. Par ailleurs, l'égalité économique et sociale plus grande entre les parties permettra non seulement de faciliter la réunification ultérieure, mais aussi de la rendre plus probable. Dans le contexte d'un processus de paix sanctionné par la communauté internationale, les efforts qui seraient dirigés dans le sens contraire ne peuvent qu'être néfastes.

57. En ce qui concerne les négociations elles-mêmes, la démarche adoptée jusqu'ici consiste à identifier et engranger les points de convergence, à dégager et négocier les domaines de désaccord et à mettre de côté les problèmes qu'il est difficile de résoudre à ce stade. Au fur et à mesure que les négociations s'intensifieront dans les mois à venir, il deviendra de plus en plus nécessaire de rationaliser le processus afin d'aboutir à des résultats dans le cadre d'une structure spécifique d'appui aux dirigeants. Les représentants et les groupes de travail pourraient jouer un rôle utile pour ce qui est de progresser sur cette voie d'une manière dynamique et interactive, sous l'égide des dirigeants.

58. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies ne faiblira pas dans l'appui qu'elle accorde au processus, sous les auspices de son Conseiller spécial. Son rôle consiste à accompagner les parties tout au long du chemin et à aider et faciliter comme il se doit ce processus qui appartient aux Chypriotes eux-mêmes; de mon côté, je ne ménagerai pas mes efforts. Je suis aussi totalement disposé à offrir, à la demande des parties, une assistance plus grande.

59. Pour l'heure, et en l'absence de règlement global, je suis certain que la Force continue de jouer un rôle essentiel, aussi bien pour stabiliser la situation sur le terrain que pour assurer un appui critique à ma mission de bons offices. Je

recommande par conséquent au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 15 juin 2009.

60. Pour conclure, je tiens à exprimer ma gratitude à mon Conseiller spécial, M. Downer, à mon Représentant spécial et Chef de mission, M. Zerihoun, et au commandant de la Force, le contre-amiral Mario César Sánchez Debernardi, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui servent la Mission politique spéciale et la Force, pour l'efficacité et le dévouement avec lesquels ils s'acquittent des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées.

Annexe

Pays fournissant des contingents et des effectifs de police civile (au 31 octobre 2008)

<i>Pays</i>	<i>Militaires</i>
Argentine*	295
Autriche	5
Canada	1
Hongrie	84
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	273
Slovaquie**	200
Total	858

<i>Pays</i>	<i>Police des Nations Unies</i>
Argentine	4
Australie	15
Bosnie-Herzégovine	2
Croatie	3
El Salvador	8
Inde	7
Irlande	19
Italie	4
Pays-Bas	7
Total	69

* Le contingent argentin comprend des soldats brésiliens (1), chiliens (14) et paraguayens (14).

** Le contingent slovaque comprend des soldats croates (4).